



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 007-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA
DE SOUSA, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance :

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 10
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Absentions : 2 (Lucas ARTICO, Rudy BLANC)
Ne prend pas part au vote :

OBJET : Affectation des résultats 2023 du budget principal

Le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats dégagés par le comptes
administratif 2023 du budget principal afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du
budget 2024.

	RECETTES	DEPENSES
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 134 988.56 €	
001 - Résultat d'investissement reporté	477 308.03 €	

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;
- Vu l'instruction M57

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 073-217302017-20240314-DMC0072024-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 absentions Lucas ARTICO, Rudy BLANC)

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget principal

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

